

**S.I.Vo.M. DE SERMAISES**  
**COMPTE RENDU DE LA**  
**SEANCE ORDINAIRE DU COMITÉ SYNDICAL**  
**DU 28 MAI 2015**

Nombre de membres en exercice : 10 – Présents : 9 – Votants : 9

Le vingt huit mai deux mille quinze à dix neuf heures trente, le conseil syndical, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Sermaises sous la présidence de M. BOHN Gérard.

Date de convocation : 21 mai 2015

Présents : M. BOHN Gérard, délégué de SERMAISES, Président – M. JEANNE Georges, délégué de MORVILLE-EN-BEAUCE - Mme LETULLIER Dominique, déléguée de SERMAISES, vice-présidents – M. FAURE Christophe-Jacky, délégué de THIGNONVILLE - M. PIGEON Bernard, délégué d'INTVILLE-LA-GUETARD - M. MOYA Patrice, délégué suppléant de CESARVILLE-DOSSAINVILLE - M. VINCENT Christian, délégué de ROUVRES-SAINT-JEAN - M. BRECHEMIER José, délégué de PANNECIERES - M. CHENU Matthieu, délégué d'AUDEVILLE.

Absente : Mme DOZIAS Véronique, déléguée de SERMAISES.

Secrétaire de séance : M. CHENU Matthieu

**I – OBSERVATIONS SUR LE COMPTE-RENDU DU 14 AVRIL 2015**

Le compte-rendu adressé à tous les membres est adopté à l'unanimité.

**II – DIAGNOSTIC DES RESEAUX - MARCHÉ**

Monsieur le Président rappelle qu'il avait été décidé de réaliser un groupement de commande entre le S.I.Vo.M. et les communes d'AUDEVILLE – THIGNONVILLE – PANNECIERES – INTVILLE LA GUETARD et MORVILLE EN BEAUCE pour la passation d'un marché pour le diagnostic des réseaux d'alimentation en eau potable.

Il présente le Dossier de Consultation des Entreprises (D.C.E.) rédigé en collaboration avec le Syndicat de Pays.

Les membres du comité syndical,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

**APPROUVENT** le Dossier de Consultation des Entreprises

**AUTORISENT** le Président à lancer l'appel d'offre

**III – CANTINE - REVISION DES TARIFS AU 1er SEPTEMBRE 2015**

Monsieur le Président remet aux membres du comité le bilan de fonctionnement de la cantine scolaire pour l'année 2014 faisant ressortir un prix de revient moyen du repas de 6,28 €.

Il demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur l'augmentation des tarifs au 1<sup>er</sup> septembre 2015.

Les membres du comité syndical,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

**DECIDENT** une augmentation de 2 % du tarif des repas pour les enfants des écoles élémentaire et maternelle et d'appliquer le prix de revient aux tarifs des repas servis aux enseignants et à la C.C.P.B. soit :

Tarifs cantine au 01.09.2015			
Elémentaire	maternelle	Enseignants	C.C.P.B. (ALSH)
3,59 €	3,15 €	6,28 €	6,28 €

#### IV – AFFAIRES DIVERSES

Sur proposition du Président,  
Les membres du comité syndical,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

**DECIDENT** la modification suivante à apporter au budget primitif annexe du service de l'EAU :

Article 2158 en proposition nouvelle : - 3 000 €  
en crédits reportés 2014 : + 3 000 €

☞ Monsieur le Président informe les membres du syndicat qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, les mercredis après-midi seront considérés comme « accueil de loisirs périscolaire ». Le S.I.V.O.M. ayant la compétence du périscolaire, une réflexion doit être engagée par le comité syndical sur l'organisation d'un accueil le mercredi après-midi.

☞ Monsieur le Président demande qu'une réflexion soit engagée sur la surveillance de la cantine pendant les repas.



Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to be "G. BOHN".

G. BOHN